

**Objet :** *RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Attribution d'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 091-23 C

objet **RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Attribution d'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 117-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 approuvant la création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Ce fonds est principalement à destination des communes pour les accompagner dans la réalisation d'études de faisabilité ou d'audits et diagnostics énergétiques préalablement à la réalisation de travaux. Il permet d'apporter une aide à hauteur de 50 % du reste à charge HT (subventions déduites) sur les dépenses pour la réalisation des études avant travaux. Ce fonds de soutien est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide (appel à projets ACTEE II Sequoia du SDES ou subventions du Département par exemple).

Dans le cadre du dispositif ACTEE II Sequoia, le SDES a sollicité Grand Chambéry pour le compte des communes de Challes-les-Eaux, Barby, Saint-Baldoph et La Ravoire pour une contribution au financement de leurs audits énergétiques (simulation thermique dynamique – STD, simulation thermique statique – STS).

Les communes concernées ont délégué leur maîtrise d'ouvrage au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière. Les audits énergétiques sont réalisés par le SDES dans le cadre d'un accord-cadre avec marchés subséquents.

Référence dossier	Commune	Bâtiment	Nature étude	Date demande	Coût HT	Financement		
						SDES	Grand Chambéry	Commune
GC2023-020	Challes-les-Eaux	Cinéma municipal	Audit énergétique avec STD	11/04/2023	979,90 €	489,95 €	244,97 €	244,98 €
GC2023-020	Barby	Crèche	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	932,10 €	466,05 €	233,02 €	233,03 €
GC2023-020	Barby	Centre de loisirs Les Mouettes	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	1 161,54 €	580,77 €	290,38 €	290,39 €
GC2023-020	Barby	Mairie	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	1 161,54 €	580,77 €	290,38 €	290,39 €
GC2023-020	Barby	Maison médicale	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	932,10 €	466,05 €	233,02 €	233,03 €
GC2023-021	Saint-Baldoph	Espace Pré Martin	Audit énergétique avec STD	11/04/2023	1 948,10 €	974,05 €	487,02 €	487,03 €
GC2023-022	La Ravoire	Gymnase municipal	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	1 306,25 €	653,13 €	326,56 €	326,56 €
GC2023-022	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	1 512,50 €	756,25 €	378,13 €	378,12 €
GC2023-022	La Ravoire	Halle Henri Salvador	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	2 131,25 €	1 065,63 €	532,81 €	532,81 €
GC2023-022	La Ravoire	Complexe du tennis	Audit énergétique avec STS	11/04/2023	1 237,50 €	618,75 €	309,38 €	309,37 €
<b>TOTAL</b>					<b>13 302,78 €</b>	<b>6 651,40 €</b>	<b>3 325,67 €</b>	<b>3 325,71 €</b>

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 117-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 approuvant la création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable,

**Vu** les délibérations n° BS 4-1-2022, n° BS 9-1-2022 et n° BS 2-1-2023 du Comité syndical du SDES des 24 mai 2022, 13 décembre 2022 et 21 mars 2023 relatives aux audits énergétiques des bâtiments communaux et participations financières de 4 communes de Grand Chambéry,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **accorde** une aide maximale de 3 325,67 € dans le cadre du fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable et conformément au tableau ci-dessus,

**Article 2 :** **précise** que cette aide sera directement versée au SDES qui agit pour le compte des communes de Challes-les-Eaux, Barby, Saint-Baldoph et La Ravoire dans le cadre de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage valant conventions financières,

**Article 3 :** **rappelle** que cette aide sera versée au prorata et dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les études réalisées et les participations financières des communes perçues par le SDES,

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **091-23 C**

Objet de l'acte : RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Attribution d'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29434H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29434H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023